

ARRETE FIXANT LES MEMBRES DE JURY DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES AU GRADE D'ATTACHE PRINCIPAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE SESSION 2026

La Présidente du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Côte d'Or

- Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 325-1 et suivants et R. 325-4 et suivants,
- Vu le décret n° 91-843 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine,
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 2019-846 du 19 août 2019 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'accès au grade d'attaché principal de conservation du patrimoine,
- Vu l'arrêté en date du 31 mars 2026 établi par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Côte d'Or et fixant la liste des membres des jurys de concours et d'examens professionnels organisés par le centre de gestion,
- Vu le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué parmi les membres titulaires et suppléants de la commission administrative paritaire de catégorie « A »,
- Vu la désignation par le CNFPT d'un représentant appelé à siéger en qualité de membre de jury,
- Vu l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel d'accès au grade d'attaché principal de conservation du patrimoine en date du 12 décembre 2025 et déposé même jour en Préfecture

ARRETE

Article 1^{er}

Le jury est composé ainsi qu'il suit :

- **Collège des élus locaux**
 - Monsieur Yann VAXILLAIRE, Maire de Curtil Saint Seine, Président du jury
 - Madame Virginie MEUNIER, Conseillère municipale à la commune de Belleneuve et Vice-Présidente à la Communauté de Communes du Mirebellois et Fontenois, Présidente remplaçante du jury
- **Collège des Fonctionnaires**
 - Madame Sandrine FONTENEAU, représentante de la Commission Administrative Paritaire « A »
 - Monsieur Éric BLANCHEGORGE, Conservateur en chef du Patrimoine à la ville de Troyes
- **Collège des Personnalités qualifiées**
 - Madame Sandrine CHAMPION, représentante du CNFPT
 - Monsieur Sylvain PINTA, attaché principal de conservation du patrimoine au Conseil départemental de l'Oise

ARTICLE 2

La Présidente du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Côte d'Or certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Dijon (22 rue d'Assas 21000 DIJON), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de l'accomplissement des formalités de publicité.

Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le

La Côte d'Or est chargée de
ID : 021-282100551-20260416-CONC_MEMJCONPAT-AR



ARTICLE 3

La Présidente du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Côte d'Or est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

- affiché dans les locaux du centre de gestion et dans ceux des centres de gestion parties à la convention
- transmis à Monsieur le Préfet de la Côte d'Or

Fait à DIJON, le 16.04.2026
La Présidente
Patricia GOURMAND